

Bordeaux le 14 février 2011

7^{ème} jour de grève chez Temex Ceramics à Pessac

Les salariés de l'entreprise Temex Ceramics de Pessac ont entamé ce matin leur 7^{ème} jour de grève voté en assemblée générale.

Ils revendiquent une augmentation générale des salaires de 5%.

En effet, dans cette entreprise qui a affiché un bénéfice de 2 499 000 € en 2010, une grande partie des salariés ne perçoit que 1 000 € nets de rémunération !

Après avoir supporté les plans sociaux et subi le gel des salaires en 2010, les personnels sont en grève à 70%, ils veulent voir enfin leurs salaires devenir décents.

L'intersyndicale a été reçue vendredi après-midi et les négociations se sont terminées vers 21 h 30.

Dernière proposition de l'intersyndicale validée par vote en assemblée :

Politique salariale :

- ✓ [AG = augmentation générale / AI = augmentation individuelle]
- ✓ 4,5% AG + 0,2 % AI : pour la tranche de salaire inférieure ou égale à 1 750€ brut
- ✓ 2,7% AG + 0,6 % AI : pour la tranche de salaire comprise entre 1 750 € et 2 200 € brut
- ✓ 2 % AI : pour la tranche de salaire supérieur ou égale à 2 200€ brut

Mesure bas salaires : 1 480€

- ✓ Réouverture de l'accord d'intéressement
- ✓ Une prime pour compenser la politique salariale de 2010 :
- ✓ 350 € répartie au prorata temporis pour tous

Dernière proposition de la direction :

Politique salariale : [AG= augmentation générale / AI=augmentation individuelle]

- ✓ 3,95 % AG : pour la tranche de salaire inférieure ou égale à 1 750€ brut
- ✓ 2,1 % AG + 1 % AI : pour la tranche de salaire comprise entre 1 750 € et 2 200 € brut
- ✓ 2,75% AI : pour la tranche de salaire supérieur ou égal à 2 200 € brut
- ✓ Mesure bas salaires : 1 400 €
- ✓ Réouverture de l'accord d'intéressement avec effort sur la répartition
- ✓ Une prime de 350 € pour compenser la politique salariale de 2010:
- ✓ En équivalent temps plein hors maladie hors mi-temps thérapeutique :
- ✓ Pour les salaires < 1 750 € répartis 50 % fixe (175 €) et 50% (175 %) basé sur les performances
- ✓ Pour les salaires >1 750 € jusqu'à 2 200 € répartis 50 % fixe (175 €) et 50 % (175 %) lié à 10 jours d'absence
- ✓ Pour les salaires > 2 200 € répartis 50 % fixe (175 €) et 50 % (175 %) lié à 10 jours d'absence

Les salariés grévistes vont se prononcer aujourd'hui à 9h30 en assemblée générale afin de faire entendre leur voix



Temex Céramics – Voie Romaine – 33600 PESSAC

Pour l'UD CGT 33

Jean- Paul DOMENC